



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 février 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2010-228

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 10 FÉVRIER 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 10 février 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2010-229*

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT DU QUARTIER LIMBOUR - PROJET DE RÉHABILITATION DU MARAIS DE TOURAINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-443 en date du 22 avril 2008, entérinait un protocole d'entente avec l'Association pour l'environnement du quartier Limbour visant un projet de réhabilitation du marais de Touraine;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour l'environnement du quartier Limbour a rencontré des contraintes imprévues encourageant des dépenses additionnelles et des délais;

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour l'environnement du quartier Limbour a demandé au Service de l'urbanisme et du développement durable un amendement au protocole d'entente, incluant notamment une majoration de la subvention municipale de 1 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente, ainsi amendé, demeure à l'intérieur des critères approuvés par le conseil pour le concours numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE le concours numéro 1 du Fonds vert municipal de Gatineau, qui avait été doté d'une enveloppe initiale de 300 000 \$, a encouru une allocation de fonds en deçà de ce montant maximal;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable a recommandé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2009, l'adoption de l'amendement visant à bonifier de 1 750 \$ la subvention municipale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'amendement préparé par le Service de l'urbanisme et du développement durable et visant la subvention du projet de réhabilitation du marais de Touraine.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds vert, au poste budgétaire 05-99219, la somme de 1 750 \$ pour pourvoir à la dépense additionnelle prévue.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47200-999-57563	1 750 \$	Fonds vert - Autres

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	1 750 \$		Surplus affecté
02-47200-999		1 750 \$	Fonds vert - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-230*

RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 591 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION EXTÉRIEURE AU VIEUX-MARCHÉ DE BUCKINGHAM, DE RESTAURATION INTÉRIEURE DE L'AUBERGE SYMMES, DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DES ATELIERS LEDUC ET D'AMÉNAGEMENT DE BOUTIQUES PROMOTIONNELLES DANS LES LIEUX DE DIFFUSION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 652-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 591 000 \$ pour réaliser des travaux de réfection extérieure au Vieux-Marché de Buckingham, de restauration intérieure de l'Auberge Symmes, de rénovation extérieure des ateliers Leduc et d'aménagement de boutiques promotionnelles dans les lieux de diffusion.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-231*

RÈGLEMENT NUMÉRO 404-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2007 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 600 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET PLACE DU MUSÉE, PHASES 5A, 5B ET 5C - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 404-1-2010 modifiant le règlement numéro 404-2007 dans le but d'y attribuer une somme de 600 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Place du Musée, phases 5A, 5B et 5C.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-232*

RÈGLEMENT NUMÉRO 415-1-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2007 DANS LE BUT D'Y ATTRIBUER UNE SOMME DE 67 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET LE VIEUX-VERGER, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 415-1-2010 modifiant le règlement numéro 415-2007 dans le but d'y attribuer une somme de 67 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Le Vieux-Verger, phase 1.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-233

AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE AU 519, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-2002 en date du 15 décembre 2008, adjugeait un mandat de services professionnels à la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance sans résidence des travaux pour l'aménagement de la place publique au 519, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE suite à des problématiques particulières rencontrées lors de la préparation des documents d'appel d'offres et sur le site, celles-ci non connues lors de l'octroi initial du contrat à la firme CIMA+, un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels à la firme CIMA+ d'un montant maximal de 34 314 \$, incluant les taxes, concernant le projet d'aménagement de la place publique au 519, avenue de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-057-74729	32 794 \$	Honoraires professionnels - Génie - Place publique 519, avenue de Buckingham
04-13493	1 520 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-80002-003	32 794 \$		Honoraires professionnels - Génie - Maître d'oeuvre - CSST - Rue Principale Aylmer
18-80002-057		32 794 \$	Honoraires professionnels - Génie - Place publique 519, avenue de Buckingham

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-234*

**AMENDEMENT À L'ENTENTE ET ACCEPTATION DE LA REQUÊTE -
DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLACE
CHAMPLAIN, PHASE 4 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
CE-2003-1217 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-
TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4000986 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux requis afin de desservir le projet Place Champlain, phase 4;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-966 en date du 2 septembre 2003, acceptait une entente entre la Ville de Gatineau et la compagnie 4000986 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Place Champlain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender cette entente afin de prolonger sa durée de validité et de réviser les modalités de remboursement du sentier récréatif à être construit à même cette phase du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les amendements proposés à l'entente approuvée le 2 septembre 2003 concernant le projet résidentiel Champlain;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 4000986 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans la phase 4 du projet Place Champlain;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessous par la firme GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;

- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'amendement à l'entente acceptée le 2 septembre 2003 ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2003-1217 en date du 27 août 2003 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2003-966 en date du 2 septembre 2003 afin d'augmenter le montant remboursable de 200 000 \$ à 366 000 \$.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction du sentier récréatif dans ce projet.

Les fonds à cette fin, au montant de 166 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	166 000 \$	Quote-part - Ville - Sentier récréatif - Projet

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser, à même le fonds de roulement, un montant de 166 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-235

PRÉSENTER À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS MUNICIPAL VERT, UNE DEMANDE DE PRÊT DE 4 M\$ ET DE SUBVENTION DE 400 000 \$ AINSI QU'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO-QUÉBEC DE 20 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE NUMÉRO 8, SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE le Fonds municipal vert est un programme exceptionnel qui finance des activités municipales au Canada bénéfiques pour l'environnement, l'économie locale et la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités offre des prêts à taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, combinés à des subventions, pour soutenir des projets concernant des bâtiments écologiques;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds municipal vert finance à 80 % des coûts admissibles évalués à 6,5 M\$, et ce, jusqu'à un montant maximal de 4 M\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau peut demander jusqu'à 4 M\$, sous forme de prêts, et jusqu'à 400 000 \$, sous forme de subventions, concernant ce projet LEED argent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite aussi profiter du programme d'Hydro-Québec, optimisation énergétique des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de permettre aux clients admissibles d'obtenir un appui financier pour mettre en œuvre des mesures d'économie d'électricité dans leurs bâtiments et pour effectuer les travaux s'y rattachant et améliorer, de ce fait, la rentabilité de leurs projets;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est basé sur la performance des systèmes dans leur ensemble et sur l'adoption d'une variété de solutions technologiques adaptées aux particularités de chaque bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les deux montants de subvention viendront réduire le montant du règlement d'emprunt pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite profiter de ces programmes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les demandes de subventions et la demande de prêt concernant le projet municipal de la nouvelle caserne numéro 8 à soumettre au Fonds municipal vert et à Hydro-Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents du protocole d'entente nécessaires à la demande de prêt et de subventions de ce projet d'infrastructures, le cas échéant, et autorise les représentants du Service des infrastructures à compléter et à signer les formulaires requis.

De plus, la Ville de Gatineau signifie qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles au programme pour la réalisation de la caserne numéro 8.

Adoptée

CE-2010-236*

RÈGLEMENT NUMÉRO 646-2010 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 690 000 \$ RELATIF À L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR DIVERS SERVICES DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 646-2010 autorisant une dépense et un emprunt de 3 690 000 \$ relatif à l'achat de véhicules et d'équipements pour divers services de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-237

SOUSSION 2010 SI 023 - ACHAT DE PNEUS POUR CHARGEUR SUR ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Frisby Tire, 1780, avenue Queensdale, Ottawa, Ontario, K1T 1J8 pour la fourniture et l'installation de quatre pneus remplis de mousse pour un chargeur sur roues pour un montant de 49 382,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 janvier 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49810-541-74732	1 078,75 \$	Environnement - Atelier mécanique - Entretien et réparation - Matériel roulant et équipements
02-49810-647-74733	46 116,01 \$	Environnement - Atelier mécanique - Pneus
04-13493	2 187,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-238*

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES
HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE - ANNÉE 2009**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1287 en date du 9 décembre 2008, adoptait le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2009 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 141 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE du budget de 141 000 \$ « Programme d'accessibilité universelle », un montant de 50 000 \$ est prévu pour soutenir les initiatives du milieu afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 38 992 \$ a été accordé en vertu de la résolution numéro CM-2009-847 en date du 25 août 2009 pour répondre à dix demandes de projet en août 2009 et qu'il reste un montant de 11 008 \$ à distribuer;

CONSIDÉRANT QUE trois projets ont été soumis et approuvés par le Comité sur l'accessibilité universelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du Comité sur l'accessibilité universelle, ce comité recommande au conseil d'approuver une contribution financière de 10 914,29 \$ aux organismes suivants dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives du milieu pour l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite 2009 :

Nom de l'organisme	Titre du projet accordé	Montant
Association de l'Ouïe de l'Outaouais	Tour historique de la Ville de Gatineau	5 000,00 \$
Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais	Vidéo de sensibilisation	914,29 \$
Trait d'union de l'Outaouais inc.	Outil de sensibilisation pour l'intégration aux loisirs de la Ville de Gatineau	5 000,00 \$
	Total	10 914,29 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à chacun des organismes mentionnés ci-dessus sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	10 914,29 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-239 **SOUSSION 2009 SP 335 - CARTES ACCÈS GATINEAU - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 4446691 Canada inc. (Syscan-ID), 1975, boulevard Hymus, suite 225, Dorval, Québec, H9P 1J8 pour la fourniture de 60 000 cartes Accès Gatineau pour un montant total 43 344 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 janvier 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70030-671-74730	40 063,20 \$	Carte du citoyen et Ludik - Fournitures de bureau
04-13493	1 920,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 360,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-240 **ACHAT DE NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES POUR LE CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - 30 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'acquisition de notices bibliographiques pour un montant approximatif de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les Services documentaires multimédias est un organisme sans but lucratif reconnu et subventionné par le gouvernement du Québec dont la mission est d'offrir des produits et services aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques scolaires;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des notices bibliographiques se fait sur une base unitaire et que chaque notice bibliographique est unique;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'assurance, de matériaux, de matériel ou de services autres que des services en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération de matières résiduelles et qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, en vertu de l'article 573.3 2.1^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder aux achats de notices bibliographiques, pour l'année 2010, pour un montant approximatif de 30 000 \$ auprès des Services documentaires multimédias.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-334-74731	28 671,10 \$	Gestion des collections - Télécommunication - Informatique
04-13493	1 328,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-241*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE MAYO RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE

CONSIDÉRANT QU'un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3,4);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Mayo :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Mayo relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-242

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - 23 191,95 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - 235 157,06 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 8 685,93 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 5 - 948 827,27 \$ ET NUMÉRO 52 - 1 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 3, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la listes des réquisitions numéro 5 ainsi que les listes des embauches numéros 5 et 52 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 52	Embauche de personnel temporaire	1 500,00 \$	1 ^{er} au 5 février 2010
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	23 191,95 \$	8 au 12 février 2010
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	235 157,06 \$	8 au 12 février 2010
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	8 685,93 \$	8 au 12 février 2010
Liste des embauches numéro 5	Embauche de personnel temporaire	948 827,27 \$	1 ^{er} au 5 février 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-243 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 FÉVRIER 2010**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 371 984,86 \$ pour la période du 4 au 10 février 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-244* **AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 17 JUIN 2010 - IMPÔT FONCIER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odyssée de la maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le jeudi 17 juin 2010 à 10 h et tous les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées préparée par le Service des finances le 16 février 2010;
- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du directeur du Service des finances et trésorier, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées :

5630-10-7251	6433-28-3504	7137-28-9821
5828-54-3465	6434-72-3948	7139-23-7759
6136-56-1209	6544-81-9535	7440-22-1553
6333-58-0448	6633-40-5337-001-0048	8945-17-6069
6334-37-8183	6643-19-5515	
6334-44-0682	7037-16-2990	

- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente, les immeubles dont les propriétaires apparaissent à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées et qui auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour taxes impayées, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;
- d'autoriser le directeur, le chef de division, le responsable et l'analyste de la Division des transactions immobilières du Service d'évaluation et des transactions immobilières à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau et après approbation d'une liste des propriétés par le comité exécutif.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-245

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Gatineau possède quatre ruelles sans nom, toutes dans le district électoral du Lac-Beauchamp et qu'il est d'intérêt pour la Ville de Gatineau de désigner un nom pour chacune des ruelles;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a effectué une consultation publique, entre le 9 novembre et le 3 décembre 2009, auprès des citoyens demeurant auprès de deux des quatre ruelles sans nom;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie est d'avis de donner suite à la suggestion majoritaire des citoyens, soit : la ruelle du Spoutnik située autour du parc Apollo numéro 2 et la ruelle du Capitaine-Duval située entre les rues Poplar et Jean-René-Monette;

CONSIDÉRANT QUE dans les deux autres cas, le Comité de toponymie possède des noms disponibles et significatifs, soit : Jean-Gardy-Bienvenu et Apollo;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie recherche l'acceptation de ces noms afin que la Commission de toponymie du Québec puisse produire une attestation d'officialisation pour les noms apparaissant ci-dessous :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les noms suivants pour les quatre ruelles du secteur de Gatineau toutes situées dans le district électoral du Lac-Beauchamp, à savoir :

- ruelle du Spoutnik
- ruelle du Capitaine-Duval
- ruelle Apollo
- ruelle Jean-Gardy-Bienvenu

Adoptée

CE-2010-246

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE PROGICIEL DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - FIRME EMERGENSYS SOLUTIONS INC. - ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE le progiciel de gestion incendie est développé et appuyé par la firme EmergenSys Solutions inc.;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du progiciel de gestion incendie est échu depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le contrat d'entretien de la firme EmergenSys Solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour un montant de 59 671,55 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat d'entretien.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22100-555-74734	57 028,29 \$	Administration - Incendie - Entretien de logiciels
04-13493	2 643,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-247*

VERSEMENT D'UN MONTANT DE 80 700 \$ AU CLUB DE GYMNASTIQUE LES GYMÉLITES DE HULL AFIN DE DÉFRAYER UNE PARTIE DU COÛT DU LOYER POUR 2010 - 183, CHEMIN FREEMAN

CONDIDÉRANT QUE le club de gymnastique les Gymélites de Hull est l'organisme mandaté par la Ville de Gatineau pour la réalisation du programme de gymnastique pour le secteur de Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme connaît un développement important tant au point de vue de la clientèle qu'au niveau des performances athlétiques;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 80 700 \$ est prévu au budget afin de soutenir l'organisme pour le paiement des frais de location du local situé au 183, chemin Freeman;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée et approuvée par la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 80 700 \$ aux Gymélites de Hull, 183, chemin Freeman, Gatineau, J8Z 2A7 sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Ce montant est versé afin de permettre à l'organisme de défrayer les coûts du loyer rattachés à la location du local au 183, chemin Freeman pour l'année 2010.

De plus, ce comité recommande au conseil de reporter le début du remboursement de la subvention d'appoint non récurrente de 21 000 \$ accordée en 2008 en vertu de la résolution numéro CM-2008-137 en date du 12 février 2008.

L'organisme devra donc rembourser cette somme sur cinq ans à raison de 4 200 \$ par année à compter de janvier 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-511	80 700 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-248

DEMANDE DE GRATUITÉ - SALLES DE LA MAISON DU CITOYEN - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE L'ÎLE DE HULL - FÊTE DES SEMENCES - 14 MARS 2010

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de l'île de Hull est catégorisée comme un grand partenaire par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de l'île de Hull veut organiser, en collaboration avec des partenaires du milieu, une fête des semences bio-équitables le 14 mars 2010, de 10 h à 14 h, à la Maison du Citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement participera à l'activité par le biais d'un kiosque et d'un atelier;

CONSIDÉRANT QUE tous les citoyens de la Ville de Gatineau peuvent participer à l'activité gratuitement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'Association des résidents de l'île de Hull à utiliser gratuitement trois salles de la Maison du Citoyen pour accueillir la Fête des semences bio-équitables le 14 mars 2010.

De plus, ce comité consent à ce que les coûts inhérents à la préparation des salles à la Maison du Citoyen soient absorbés par les différents services municipaux de la Ville de Gatineau.

L'exemption du coût de location demandée pour les trois salles à la Maison du Citoyen, selon les politiques en vigueur, représente un montant de 1 004 \$.

Adoptée

CE-2010-249

ACHAT D'UNE TABLE - TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS - 20^e SOIRÉE ACTION-VALORISATION - 27 MARS 2010 - 360 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table pour la 20^e Soirée Action-Valorisation organisée par la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais qui se tiendra le 27 mars 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 360 \$ à l'ordre de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais, 999, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3E6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312	360 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-250 **SUBVENTION DE 245 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION DE L'OUTAOUAIS - MARCHÉ DE L'ESPOIR - 25 AVRIL 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 245 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section de l'Outaouais, à l'attention de madame Lilianne Langevin, 165, boulevard du Mont-Bleu, unité 218, Gatineau, Québec, J8Z 1K6, à titre de subvention pour la marche de l'eSPoir qui aura lieu le 25 avril 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	20 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-251 **SUBVENTION DE 300 \$ - LES CHEVALIERS DE L'ÂGE D'OR DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de l'âge d'or de Gatineau, à l'attention de monsieur Robert Bélanger, trésorier, 390, boulevard Maloney Est, C. P. 84203, Gatineau, Québec, J8P 1K0, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11445-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11441-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-252 **SUBVENTION DE 900 \$ - GALA MÉRITAS (GALA SPORTIF GATINEAU INC.) - 28 AVRIL 2010 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre du Gala Méritas (Gala sportif Gatineau inc.), à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7S7, à titre de subvention pour la célébration de la 25^e édition du Gala qui aura lieu le 28 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11439-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11444-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11446-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-253 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-126 - SUBVENTION DE 1 800 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS - MAISON FLEUR-ANGE - MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Joseph De Sylva désire retirer sa subvention de 1 000 \$ à la Maison Fleur-Angé de la Société Alzheimer de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution numéro CE-2010-126 en date du 3 février 2010 afin de soustraire le montant de 1 000 \$ et de le réaffecter au poste budgétaire 02-11443-972.

QUE ce comité autorise le trésorier à annuler le chèque numéro 0271923 et à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de madame Francine Tessier, 547, rue Milks, Gatineau, Québec, J8P 6E5, à titre de subvention dans le cadre des activités annuelles pour la Maison Fleur-Ange.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11434-972	300 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11442-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11444-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-254

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-1153 en date du 17 novembre 2009, nommait madame la conseillère Nicole Champagne comme membre au sein du Comité du bassin versant de la rivière Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser ses dépenses de déplacement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rembourse les frais de déplacement de madame la conseillère Nicole Champagne, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-255

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMMISSION CONJOINTE D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-1153 en date du 17 novembre 2009, nommait madame la conseillère Patsy Bouthillette et monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin comme membres au sein de la Commission conjointe d'aménagement de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser leurs dépenses de déplacement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rembourse les frais de déplacement de madame la conseillère Patsy Bouthillette et de monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-256

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE LIÈVRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-1153 en date du 17 novembre 2009, nommait monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin comme membre au sein du Comité du bassin versant de la rivière Lièvre;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de rembourser ses dépenses de déplacement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité rembourse les frais de déplacement de monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-257

SUBVENTION DE 2 000 \$ - ASSOCIATION DES CITOYENS DU QUARTIER DU RUISSEAU - JARDIN COMMUNAUTAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l’ordre de l’Association des citoyens du quartier du ruisseau, à l’attention de monsieur François Biron, 271, rue des Vinaigriers, Gatineau, Québec, J8M 2B2, à titre de subvention pour la gestion d’un jardin communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11448-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79947-692	1 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79948-692	1 000 \$		Maxime Pedneaud-Jobin - Buckingham - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11447-972		1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11448-972		1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-258

SUBVENTION DE 1 300 \$ - LIGUE NAVALE GATINEAU MÉTROPOLITAIN - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de madame Chantal Naud, présidente, 231, boulevard Maloney Ouest., Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour l'organisation d'un brunch bénéfique le 28 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11448-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11447-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11445-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11440-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11437-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11435-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11434-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11433-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11432-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11431-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-259

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS LUC ANGERS, ALAIN RIEL, DENIS TASSÉ ET MAXIME TREMBLAY À LA FORMATION « L'ART DE PARLER EN PUBLIC » OFFERTE PAR L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE - 27 ET 28 AVRIL 2010 - MONTRÉAL - 7 200 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Luc Angers, Alain Riel, Denis Tassé et Maxime Tremblay à participer à la formation « L'art de parler en public » offerte par l'École de technologie supérieure qui aura lieu à Montréal les 27 et 28 avril 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 544,28 \$, taxes incluses, à l'ordre de Perfectionnement-ETS, 1111, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, H3C 6M8 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 7 200 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31086	1 800 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31085	1 800 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-32332	1 800 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
02-11100-311-31082	1 800 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-260

SUBVENTION DE 100 \$ - QUILLETHON BÉNÉFICE - PARTAGE TIERS-MONDE - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Partage Tiers-monde, à l'attention de monsieur Jacques Courcy, trésorier, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C5, dans le cadre de leur quillethon bénéfique annuel qui se tiendra le 14 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010.

Adoptée

CE-2010-261

SOUMISSION 2010 SP 018 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROLONGATION DU COLLECTEUR PLUVIAL SUR LA MONTÉE PAIEMENT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les études, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le prolongement du collecteur pluvial sur la montée Paiement, au montant approximatif de 258 145,12 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} février 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme CIMA+ est autorisée à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire.

De plus, la firme CIMA+ est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60009-001-74735	163 234,41 \$	Collecteur pluvial - Montée Paiement - Collecteur pluvial
06-30387-002-74736	83 475,71 \$	Drainage et bassin de rétention - Collecteur pluvial - Montée Paiement
04-13493	11 435,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010.

Adoptée

CE-2010-262

SOUSSION 2009 SP 296 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUE SAINT-JEAN-BOSCO, PHASE 1 ET PROMENADE DU LAC-DES-FÉES - DISTRICT ELECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1 pour les travaux de réfection des services municipaux de la rue Saint-Jean-Bosco et la promenade du Lac-des-Fées, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant approximatif de 1 377 357,47 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 novembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30612-003-74737	100 000,00 \$	Plan et devis, phase 2 - Boulevard Maloney Est et aménagement de sentiers - Promenade du Lac-des-Fées
06-30201-008-74738	109 806,40 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Saint-Jean Bosco
06-30199-004-74739	245 360,91 \$	Programme de réfection - Réseaux d'aqueduc et d'égouts - Égouts - Rue de Lorimier et autres
06-30199-003-74740	328 863,90 \$	Programme de réfection - Réseau d'aqueduc et d'égouts - Aqueduc - Rue de Lorimier et autres
06-30139-005-74741	266 156,72 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts - Bassin - Station de pompage - Aqueduc - Rue Laramée
06-30139-004-74742	266 157,04 \$	Réseaux d'aqueduc et d'égouts - Bassin - Station de pompage - Égouts - Rue Laramée
04-13493	61 012,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010, conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée

CE-2010-263

SUBVENTION DE 575 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - MEMBRES DU CONSEIL - 12 MARS 2010**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest, à l'attention de madame Claudette Boivin, directrice, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour l'organisation de la Journée de la Femme le 12 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11440-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11445-972	25 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010.

Adoptée

CE-2010-264

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SPECTACLE HYDRO-CHANTS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 25 MARS 2010 - 60 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon, Nicole Champagne et monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à participer au spectacle Hydro-Chants organisé par Hydro-Québec qui aura lieu le 25 mars 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de Hydro-Québec/Centraide Outaouais, à l'attention de madame Joanne Lemire, 200, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 3E5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11445-972	20 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11439-972	20 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11436-972	20 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010.

Adoptée

CE-2010-265

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN DÉJEUNER BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES - 27 MARS 2010 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Mireille Apollon et Nicole Champagne à participer à une activité le 27 mars 2010, au profit de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations unies.

De plus, ce comité autorise monsieur le maire Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations unies (AQUANU Outaouais), 473, rue de Cannes, appartement 304, Gatineau, Québec, J8V 4E6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11436-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010.

Adoptée

CE-2010-266

SUBVENTION DE 100 \$ - LEUCAN OUTAOUAIS - DÉFI SKI - 13 MARS 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Leucan Outaouais, à l'attention de madame Sylvie Gravel, 336, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5K3, à titre de subvention pour le Défi ski qui aura lieu le 13 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010.

Adoptée

CE-2010-267

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON AU 12^e CONGRÈS NATIONAL DE MÉTROPOLIS - IMMIGRATION ET DIVERSITÉ - 18 AU 21 MARS 2010 - MONTRÉAL - 1 210 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer au 12^e congrès national de Métropolis – Immigration et diversité qui aura lieu à Montréal du 18 au 21 mars 2010.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 210 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32333	1 210 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2010.

Adoptée

CE-2010-268
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1268

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE LÉGER AU POSTE DE COMMIS FINANCES - DIVISION DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis finances à la Division des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Sylvie Léger au poste de commis finances à la Division des revenus du Service des finances.

Le salaire de madame Sylvie Léger sera celui de la classe 4, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Léger sera assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Angelina De Sousa prévue le 31 mars 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-269

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARYSE DESMARAIS AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Maryse Desmarais au poste de secrétaire II à la Section de la rémunération et des avantages sociaux du Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Maryse Desmarais sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Maryse Desmarais est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-270

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME JULIE BEAUREGARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DES OPÉRATIONS POLICIÈRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division des opérations policières du Service de police (poste numéro POL-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Julie Beauregard au poste de secrétaire II à la Division des opérations policières du Service de police.

Le salaire de madame Julie Beauregard sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Beauregard sera assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-112 – Service de police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-271

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME MARTINE LAUZON AU POSTE DE TECHNICIENNE, MATIÈRES RÉSIDUELLES - DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne), Matières résiduelles à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Martine Lauzon au poste de technicienne, Matières résiduelles à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

Le salaire de madame Martine Lauzon sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Martine Lauzon sera assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-112 – Service de l'environnement – PGMR – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-272

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME KIM LEFEBVRE-LAFRANCE AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - SECTION DE L'ADMINISTRATION - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire I à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Kim Lefebvre-Lafrance au poste de secrétaire I à la Section de l'administration du Service du greffe (poste numéro GRF-BLC-008 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Kim Lefebvre-Lafrance sera celui de la classe 4, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Kim Lefebvre-Lafrance est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Annick Falardeau, prévue après sa période d'essai de trois mois au poste de secrétaire I au Service des finances (poste numéro FIN-BLC-071 au plan d'effectifs des cols blancs), prévue après son congé de maternité.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Service du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-273

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME DELPHINE AZOULAY AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET, MATIÈRES COMPOSTABLES - DIVISION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé(e) de projet, Matières compostables à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Delphine Azoulay au poste de chargée de projet, Matières compostables à la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Delphine Azoulay sera celui de la classe 11, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Delphine Azoulay est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-112 – Service de l'environnement – PGMR – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-274

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LUCETTE LEMIEUX AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE - DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis-réceptionniste à la Direction de la stratégie et du soutien organisationnel du Service de police (poste numéro POL-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Lucette Lemieux au poste de commis-réceptionniste à la Direction de la stratégie et du soutien organisationnel du Service de police.

Le salaire de madame Lucette Lemieux sera celui de la classe 2, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lucette Lemieux sera assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien organisationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-275*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YESS GACEM AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur adjoint du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSC-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Yess Gacem au poste de directeur adjoint du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Monsieur Yess Gacem est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yess Gacem sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Yess Gacem sera celui de la classe 6, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-276

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GRATTON AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-038 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Jean-Pierre Gratton au poste de contremaître à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics.

Étant donné que monsieur Jean-Pierre Gratton occupe déjà un poste de contremaître au Service des travaux publics, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de monsieur Jean-Pierre Gratton sera celui de la classe 2, 5^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Pierre Gratton est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30800-115 – Atelier mécanique – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-277

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-GUY PAQUIN AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-042 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Guy Paquin au poste de contremaître à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics.

Monsieur Jean-Guy Paquin est assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean-Guy Paquin est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Jean-Guy Paquin sera celui de la classe 2, 4^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30800-115 – Atelier mécanique – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2010.

Adoptée

CE-2010-278

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104474

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que les fautes reprochées à l'employé 104474 s'avèrent fondées;

CONSIDÉRANT les obligations et devoirs d'un employé prévus au code d'éthique de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions des représentants du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de trois jours de suspension sans traitement à l'employé 104474.

La date de la suspension sera déterminée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2010-279

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉE 108877

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que les fautes reprochées à l'employée 108877 s'avèrent fondées;

CONSIDÉRANT les obligations et devoirs d'un employé prévus au code d'éthique de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions des représentants du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire soit une suspension d'une journée sans traitement à l'employée 108877.

La date de la suspension sera déterminée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2010-280

RÈGLEMENT HORS COUR - RADIAL INVESTMENT LIMITED C. VILLE DE GATINEAU - 425, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 septembre 2006, la demanderesse instituait devant la Cour supérieure une requête pour jugement déclaratoire et demande d'injonction permanente visant à annuler notre réclamation de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE le présent dossier est fixé pour un procès d'une durée de trois jours devant la Cour supérieure du district de Hull, soit du 22 au 24 février 2010, et des coûts engendrés pour un tel procès;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement hors cour ont eu lieu et que des modalités quant à une entente ont été convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête pour jugement déclaratoire et demande d'injonction permanente.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Adoptée

CE-2010-281

MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 504-2005 ET DE ZONAGE NUMÉRO 502-2005 - 830, CHEMIN VANIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT l'obligation du propriétaire de l'immeuble situé au 830, chemin Vanier de respecter les normes des règlements de construction numéro 504-2005 et de zonage numéro 502-2005;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a été avisé, à différentes reprises depuis 2007, par la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer de corriger la situation afin de se conformer à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la situation est toujours dérogatoire car aucune correction n'a été effectuée pour rendre conformes les activités aux règlements en vigueur et que le commerce opère toujours sans autorisation de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a analysé la situation et appuie la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer dans ce dossier en infraction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour prendre les procédures judiciaires appropriées afin de faire respecter la réglementation de la Ville de Gatineau au 830, chemin Vanier (opération d'un commerce sans autorisation de la Ville, un bâtiment et plusieurs accessoires installés sans permis).

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif